



STADE CLERMONTOIS ESCRIME

TARIFS

Maison des Sports

SAISON 2017-2018



Catégories	Années de naissance	Adhésion, Licence et Assurance	Cotisation	Location de Maériel
M17-M20-ADULTES	A partir de 2002	75 €	201€ (**) (3*67€)	Tenue=60€ Masque=30€ Cuirasse=30€ (A partir de M15 compétiteur. Elle reste à disposition à la salle)
M17-M20-ADULTES Tarifs Réduits (*)	A partir de 2002	75 €	150€ (**) (3*50€)	
M15	2003-2004	75 €	120€ (**) (3*40€)	
M11-M13	2005 à 2008	75 €	120€ (**) (3*40€)	Tenue=50€ Le masque et l'arme sont prêtés
M9	2009-2010	60 €	99€ (**) (3*33€)	
M5-M7	2011 à 2013	40 €	90€ (**) (3*30€)	

Le passeport compétition de 6€ obligatoire à partir de la catégorie M15 sera pris en charge cette saison par le club.

(*) TARIF REDUIT : scolaires, étudiants sur présentation de la carte étudiante et demandeurs d'emploi.

(**) Le règlement se fait à l'inscription en une fois et l'encaissement se fait en 3 fois : octobre, janvier et mars

A partir de la catégorie M15 (M13 pour les compétiteurs H2024), l'arme devra être achetée. Le club en proposera à 50€. Si l'adhérent ne renouvelle pas sa licence la deuxième saison, l'arme pourra être rachetée par la section à 25€.

Réductions et aides

- A partir du **2ème membre d'une même famille** (enfant, père, mère) une **remise de 50 euros** est consentie pour chaque adhérent supplémentaire.
- Toute personne habitant Clermont-Ferrand qui prend sa première licence sportive aura droit à un chèque 1^{ère} licence donnée par la Ville de Clermont-Ferrand d'un montant de **25 euros**.

Informations complémentaires sur la licence, l'adhésion, la cotisation et l'assurance

- La licence, adhésion et assurance comprend dans tous le cas les frais fixes : licence FFE, carte du Stade Clermontois Omnisports, cotisation de la ligue d'Auvergne d'escrime, du comité départemental d'escrime du Puy-de-Dôme et l'assurance.
- La cotisation comprend l'accès à toutes les salles d'armes du Stade Clermontois et les cours (collectifs et individuels).
- Tout tireur licencié dans un autre club, utilisant les installations du Stade Clermontois devra s'acquitter d'une cotisation annuelle forfaitaire de **110 euros** et recevra la carte du Stade Clermontois Omnisports, après accord du bureau.
- Tout tireur licencié dans un autre club, s'entraînant au club et voulant bénéficier d'une double licence lui permettant d'intégrer les équipes du Stade Clermontois Escrime devra s'acquitter d'une cotisation de 60 euros.

- Sauf cas de force majeure, le pack « licence, adhésion et assurance » et le premier versement ne peut donner lieu à aucun remboursement. Pour tout remboursement éventuel, seul le bureau exécutif est habilité à se prononcer.

Location du matériel

Montant de la caution : Ensemble : 300 € - Tenue : 200 € - Masque : 100 €

- La **location de la tenue** s'entend hors accessoires (gant, fil de corps, coquille, sous-cuirasse).
- Le **chèque de caution** sera restitué en fin d'année au retour du matériel.

Achat de matériel

- L'acquisition des accessoires par les débutants doit être envisagée dans les premiers mois de pratique. Nous proposons l'achat d'un gant et d'un fil de corps au minimum. Vous trouverez ci-dessous un bon de commande à cet effet.
- De même vous pouvez commander une tenue du club nécessaire surtout pour les compétiteurs mais uniquement.

Autres détails administratifs

- Si aucune adresse e-mail n'est donnée, une enveloppe 11,4x16,2 cm (avec nom et adresse) timbrée au tarif en vigueur, devra être remise avec la fiche d'inscription elle servira pour la convocation à l'assemblée générale du club en fin d'année.
 - Si vous donnez une adresse e-mail vous recevrez des informations du club.
 - Les nouveaux inscrits remettront une photo d'identité (nom au dos).
 - Dans les 15 jours qui suivent l'inscription, et au plus tard le 30 septembre pour les compétiteurs déjà licenciés l'année précédente, un **certificat médical** attestant de l'aptitude à la pratique de l'escrime devra être fourni pour la demande de licence. Le club fournit un modèle de certificat pour les jeunes licenciés et les compétiteurs.
 - Les compétiteurs bénéficiant de l'entraînement « haut niveau » passeront leur visite médicale au Centre Médico-Sportif de la Maison des Sports à la charge du club.
-